



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ ÉLECTORAL (SAJ) N°2016-15
MODIFIANT L'ARRÊTÉ ÉLECTORAL (SAJ) N°2016-13 du 20 octobre 2016
RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS
DU COLLÈGE DES USAGERS
AU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment l'article D 719-27 relatif à la composition du bureau de vote,
- Vu l'arrêté électoral réf. SAJ n°2016-2017/n°13 signé du président le 20 octobre 2016 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants du collège des usagers au conseil d'UFR Sciences Humaines et Sociales (SHS).

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 12 de l'arrêté électoral sus-visé est modifié comme suit en ce qui concerne la composition du bureau de vote :

Au lieu de « Marion DARBOUSSET, secrétaire à la direction de l'UFR-ip SHS »

Lire « Marjorie SAPPE, secrétaire au pôle pédagogique et insertion professionnelle des UFR-ip ALL, DEG et SHS ».

Le reste est inchangé.

Article 2 : Le directeur général des services de l'université d'Avignon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 24 novembre 2016

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08 ou 29 29
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>